

AVANT-PROPOS

Au terme de trois ans de travail, le groupe de chercheurs et d'archivistes qui a étudié le fonds d'archives de l'arrondissement territorial de Genève, publie un premier rapport. Ce rapport se veut un compte rendu ou, pour reprendre les termes de l'introduction de Mademoiselle Catherine Sant-schi, archiviste d'Etat, « un essai de description d'un fonds d'archives avec l'exposé des compétences du ou des organismes qui l'ont constitué, de ce qu'il peut apporter à la recherche historique et de ses limites ».

Quand bien même cette publication ne se veut pas être une contribution à l'histoire de la Shoah, il est impossible de ne pas être touché, voire bouleversé, par ce qu'elle révèle. A travers chaque fiche, à travers chaque dossier, c'est un portrait de femme, d'homme, de famille qui s'esquisse. Des destinées meurtries par la guerre, pleines d'attentes et d'espoirs quant à leur avenir, qui sont révélées à un moment de leur histoire.

Ces histoires individuelles nous touchent d'autant plus qu'elles sont intimement liées à un environnement qui nous est familier. Les camps d'accueil se trouvent aux Charmilles, au Bout-du-Monde, à Varembe, au Petit-Saconnex et, finalement, à La Plaine. Les noms cités sont genevois, associations d'entraide, hommes politiques ou d'Eglise, avocats, parents, témoins... délateurs.

L'examen minutieux des circonstances dans lesquelles le fonds d'archives a été constitué, fait par ailleurs apparaître un réel pouvoir d'appréciation des autorités cantonales en matière d'asile.

La façon dont ce pouvoir d'appréciation a été exercé doit encore faire l'objet d'études. Le travail de recensement et de dépouillement de documents, suivi notamment d'une importante saisie de données, pour lequel les collaboratrices et collaborateurs mis en oeuvre ont droit à tous nos remerciements, constitue le préalable aux recherches historiques nécessaires, dont certaines ont débuté.

Ces recherches permettront d'avoir une image plus précise de l'attitude des autorités cantonales par rapport à l'asile. Elles mettront vraisemblablement en évidence, comme cela est d'ores et déjà suggéré dans la présente publication, qu'à certaines périodes de la guerre, les autorités cantonales ont laissé la perception qu'elles avaient de la raison d'Etat prévaloir sur la tradition du refuge.

Il nous incombe désormais d'assumer ce devoir de mémoire.

Genève, le 7 juillet 2000

Robert Cramer

PRÉFACE

L'accueil des victimes civiles et militaires de la guerre appartient au droit et à la tradition de la neutralité, surtout lorsque la Confédération se trouve dans l'oeil du cyclone comme ce fut le cas de 1939 à 1945. Durant cette période, plus de trois cent mille personnes ont trouvé un refuge plus ou moins durable sur le territoire helvétique. Ce flux, qui atteint sa crue dans les derniers mois de la guerre, avec quelque cent mille personnes, peut être classé en trois grandes catégories : les internés militaires, prisonniers de guerre évadés et déserteurs, les populations frontalières et les enfants français et belges (environ soixante-six mille) accueillis pour trois mois, enfin les réfugiés civils, une catégorie juridiquement floue, particulièrement surveillée par l'autorité et que l'on retrouve en partie dans le fichier des réfugiés de l'Arrondissement territorial de Genève.

En 1945, au sortir de la guerre, la Suisse peut considérer avec satisfaction la politique d'accueil qu'elle a menée durant la Seconde Guerre mondiale et qui lui vaut maintenant la reconnaissance des Occidentaux. Au début des années cinquante, toutefois, la publication de documents diplomatiques allemands vient rappeler que le Reich et la Confédération étaient tombés d'accord en 1938 pour imposer un signe distinctif dans les passeports des Juifs du Reich. Sensible à l'émotion que suscite ce rappel du passé, le Conseil fédéral charge alors le professeur Carl Ludwig de Bâle-Ville de rédiger une étude d'ensemble sur la politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955.

Ce travail reste encore aujourd'hui la base de toute information sérieuse sur ce sujet. Mais il n'efface pas tous les doutes qui continuent de rôder, notamment sur les objectifs de cette politique et sur la place qu'elle accorde au sauvetage des Juifs menacés d'extermination. A partir des années quatre-vingts, l'histoire de la Shoah prend dans l'étude de la guerre mondiale une importance croissante et les travaux des spécialistes se trouvent relayés par l'intérêt des médias, à l'instar de la célèbre série télévisée *Holocaust*. Tout naturellement, les historiens, les enseignants et l'opinion publique helvétique s'interrogent sur le rôle joué alors par la Suisse dans la tragédie. Au milieu des années quatre-vingts, la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* fait scandale à ce propos, mais l'histoire écrite du point de vue de la défense nationale ne parvient plus à colmater les brèches ouvertes dans l'interprétation traditionnelle par la curiosité des jeunes générations.

Les chercheurs helvétiques n'ont donc pas attendu les dernières années du siècle et la prise de conscience des autorités, symbolisées par les excuses du Président de la Confédération en 1995 à propos du signe distinctif apposé en 1938, pour s'interroger sur l'événement et les concepts nécessaires à son appréhension. Une politique d'accueil certes. Mais quel accueil lorsque dès 1933 il est décidé que la persécution raciale n'est pas un motif pour obtenir l'asile politique ? Dissuader pour n'avoir pas à refouler, puisque le transit s'avère impossible, étant donné l'encerclement du pays. Mais combien de réfugiés ont-ils été refoulés, puis déportés, notamment des Juifs, alors que l'on connaissait à Berne dans l'administration fédérale, depuis fin 1941 déjà, les massacres perpétrés à l'Est ?

De nombreux travaux ont paru depuis quelques années sur l'asile. La Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre mondiale a publié son rapport *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*. Et les Archives fédérales viennent de faire paraître un inventaire : *Flüchtlingsakten 1930-1950*, en attendant la publication du questionnaire de la Commission indépendante d'experts concernant les fonds d'archives conservés dans les cantons. A l'évidence, le dépouillement des dossiers administratifs a permis de préciser le rôle de certains acteurs, les objectifs des autorités, leur manière de raisonner, les mesures prises et les processus de décision. Ainsi, l'attitude très restrictive du Chef de l'armée n'apparaît plus comme uniquement déterminée par les exigences de la défense nationale et le souci du maintien de l'ordre, mais par une idéologie xénophobe très répandue dans les milieux traditionalistes et dans les mentalités conservatrices, tandis que le chef du Département politique joue les Machiavel au petit pied et que le chef tout-puissant de la Division de police, Heinrich Rothmund, plus sensible que bien des responsables aux dimensions internationales de la politique du refuge, se retranche derrière le droit et la jurisprudence, jusqu'à devenir après la guerre le bouc émissaire d'une *Realpolitik* qui a largement inspiré son action.

Mais il reste encore de nombreux chantiers à ouvrir : la culture politique à la fois militaire et humanitaire propre au patriotisme du temps de guerre, l'opinion publique et ses oscillations entre peur et espoir, les dérapages inquiétants que révèle l'attitude scandaleuse de certains fonctionnaires de police. L'idée d'un affrontement entre un peuple idéaliste et solidaire et des autorités réalistes, voire cyniques, ne résiste pas à l'étude des faits. Quant aux réfugiés eux-mêmes, leur parcours, leurs attentes et leur sort tardivement pris en compte depuis 1944, ils doivent également faire l'objet de recherches approfondies, même si une part non négligeable des dossiers et des fiches individuelles concernant les personnes ou traitant des camps ont disparu à Berne au cours des années précédentes.

*

Le fichier de l'arrondissement territorial de Genève apporte de précieux éléments de réponse à certaines des questions évoquées. Le dépouillement exhaustif de l'échantillon que constitue la lettre « B » permet d'apprécier toute l'importance de la base de données que mettent sur pied les Archives d'Etat sous la direction de l'archiviste d'Etat.

Le fichier et les dossiers nous fournissent une photographie unique de la population qui traverse la frontière franco-genevoise de 1940 à 1946 dans les deux sens. Ce trou à l'ouest appelle tous les trafics d'hommes et de marchandises : requérants d'asile, maquisards et résistants, appelés du STO, habitants des deux côtés de la frontière, passeurs en tous genres, tous ont besoin pour leur vie, leur mission ou leur intérêt d'emprunter des passages de frontière.

Le fichier et les dossiers nous permettent ensuite de saisir le fonctionnement de la frontière en tant que réalité militaire, politique, administrative. Ici, la frontière, c'est la ligne qui sépare, qui exclut et qui refoule. Dès lors, les informations incomplètes des Archives fédérales à propos des refoulements trouvent grâce aux dossiers genevois un complément dont l'importance est évidente, ne serait-ce déjà que quantitativement.

Enfin le fichier nous montre aussi la frontière comme une zone de contacts et d'échanges, de collaboration, ce que reflète entre autres l'accord de 1939 entre la Haute-Savoie et Genève. Là encore, le fichier complète les informations des dossiers centraux et permet d'évaluer l'application sur le terrain des directives de Berne. Gardes-frontière, douaniers, gendarmes et soldats de milice sont attelés à une tâche difficile qui les met en contact non seulement avec ceux qui franchissent la frontière, mais avec les habitants du canton, tout entier considéré comme zone-frontière.

Genève dans sa singularité n'est pas le seul canton en contact avec l'extérieur. Le fichier genevois autorisera des comparaisons avec d'autres régions du Jura, de Vaud, Bâle, du Rheintal saint-gallois, du Tessin et du Valais, ce qui aboutira à une appréciation de la Suisse en guerre - du service actif - dans la diversité de ses zones frontières.

Le conflit mondial a entraîné la mise en sommeil des organisations internationales qui avaient leur siège dans la ville des Nations. Malgré cela Genève abrite encore nombre d'institutions et reste un lieu de rendez-vous, de passages et de rencontres, notamment des ONG caritatives (YMCA), humanitaires (CICR) et religieuses (COE en formation). C'est pourquoi le travail de mise en valeur des fiches et des dossiers demandera d'autres recherches encore dans les archives des organisations internationales et des pays impliqués dans ces contacts, comme l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France. Le fichier de l'Arrondissement territorial de Genève se révèle donc un instrument précieux pour l'étude du problème des réfugiés pendant la période du national-socialisme. Il constitue également, à sa manière un témoignage de la double solidarité qui lie la double vocation régionale et internationale de Genève.

Jean-Claude Favez

INTRODUCTION

Jusqu'en 1993, le fonds d'archives de l'arrondissement territorial Genève, versé aux Archives d'Etat en 1984 avec l'ensemble des archives du Secrétariat général du Département de Justice et police de la République et Canton de Genève, ne servait guère qu'à fournir des certificats aux frontaliers qui avaient été internés en Suisse au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Produit et accumulé par la police de l'armée à la frontière genevoise, ce fonds était à l'évidence un fonds relevant de la Confédération, donc des Archives fédérales. Mais lorsque nous consultâmes, peu après le versement du fonds aux Archives d'Etat, le directeur des Archives fédérales, le regretté Oscar Gauye, sur le sort qu'il fallait réserver à ces milliers de fiches et de dossiers, il nous recommanda de les garder, n'estimant pas opportun de les envoyer à Berne. Les raisons de cet avis, donné par téléphone, confirmé depuis par son successeur, le prof. Christoph Graf, ne nous apparurent que plus tard.

En 1993, les investigations entreprises par les Archives fédérales à la demande de l'Institut Yad Vashem pour retrouver des traces du refoulement des Juifs qui cherchaient à gagner la Suisse pour échapper à la déportation, donnèrent d'abord un résultat négatif : les services de l'administration fédérale n'avaient rien conservé sur ce sujet, et il semble même que certains des documents consultés en 1957 par le prof. Carl Ludwig pour l'élaboration de son rapport sur *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, aient disparu depuis. Seul subsistait un fonds important, quantitativement et qualitativement, celui de l'Office fédéral des réfugiés. Ces 45'000 dossiers, comprenant 67'000 noms environ, furent dépouillés au pas de charge par une équipe de jeunes diplômés alémaniques et les principales données enregistrées sur une base informatique qui sera décrite plus loin. Mais, comme l'on pouvait s'y attendre au vu de l'intitulé et des compétences de l'Office fédéral des réfugiés, ces dossiers ne concernaient pratiquement que des personnes admises à l'asile, ou du moins dont le refoulement était jugé impossible et renvoyé à des temps meilleurs. Seules quelques centaines de noms permirent, par recoupement, d'identifier des personnes refoulées. Encore fallait-il distinguer, comme nous nous sommes efforcés de le faire, les refoulements et les rapatriements, et parmi les refoulements, ceux qui avaient lieu sous la contrainte et ceux qui étaient effectués sur demande de la personne refoulée, et les renvois définitifs de ceux qui étaient suivis d'un accueil, parfois à la frontière d'un autre canton. En revanche, le terme « expulsion » ne se trouve ni dans les fiches, ni dans les dossiers.

Devant l'échec de cette recherche, les Archives fédérales s'adressèrent donc aux Archives d'Etat des cantons frontaliers, leur demandant si elles conservaient des données sur ces refoulements. Tandis que la plupart des cantons répondaient négativement ou gardaient le silence, la réponse des Archives d'Etat de Genève fut d'emblée positive : le fonds de l'arrondissement territorial Genève était connu, mais peu exploité, car il contenait des données personnelles parfois sensibles, donc soumises aux restrictions légales et réglementaires, fédérales et cantonales, sur la protection des données personnelles.

Toutefois, une première exploration du fichier alphabétique - quelque vingt mille noms - devait inciter à la plus grande prudence dans l'appréciation des données que l'on pouvait trouver dans ce fonds. En effet, ce fichier contient des milliers de noms de Suisses, arrêtés, puis libérés en raison

de leur nationalité. Parmi les étrangers, les personnes accueillies sont dix ou vingt fois plus nombreuses que les personnes refoulées. Parmi les refoulements - beaucoup moins nombreux que les rapatriements - on trouve beaucoup de refoulements sur demande¹. Enfin, beaucoup de fiches n'indiquent pas la religion des personnes, que l'on peut parfois trouver - mais pas toujours - dans le dossier correspondant. De plus, il existe plusieurs centaines de fiches sans dossier, qui ne peuvent donc fournir que des informations très incomplètes sur les personnes concernées. Voilà ce qu'un premier examen sommaire du fonds nous permet de constater. Le problème était donc complexe, et d'emblée, nous décidâmes, en accord avec le département cantonal de l'Intérieur, dont dépendent les Archives d'Etat, et avec l'expert consulté, le professeur Jean-Claude Favez, d'entreprendre une enquête scientifique et statistique sur ce fonds. Il fallait y rechercher non seulement des informations et des connaissances sur les Juifs refoulés, mais sur l'ensemble de la pratique de l'asile dans ce secteur très particulier de la frontière suisse.

Les Archives fédérales, qui avaient requis l'aide des cantons, furent à leur tour sollicitées. Elles acceptèrent de collaborer avec l'équipe qui se constituait, en mettant à sa disposition la base de données de l'Office fédéral des réfugiés, et un collaborateur historien, M. Guido Koller, qui devait nous aider à dépouiller le fichier et les dossiers.

Le dépouillement du fichier fut mené rondement - trop vite, sans doute, car il aurait fallu, chaque fois que c'était nécessaire et possible, se reporter au dossier correspondant pour mieux identifier les personnes mentionnées sur les fiches. Il en résulte que, pour une analyse fine, seul l'échantillonnage des dossiers dépouillés en entier, représentant un peu plus du dixième du tout, est relevant.

Au début de l'été 1997, le fichier était entièrement dépouillé. Un étudiant du professeur Favez, M. Pierre Flückiger, entreprit alors pour son mémoire de licence le dépouillement d'un millier de dossiers (exactement 999) de personnes dont le nom commençait par la lettre B, entrés en Suisse et arrêtés à la frontière genevoise entre août 1942 et août 1943. Ce mémoire, conduit avec rigueur et prudence, fut achevé en février 1998. Entre-temps, le travail de dépouillement des dossiers se poursuivait par les soins de jeunes diplômés mis à la disposition des Archives d'Etat par l'Office cantonal de l'Emploi. Finalement, à l'aide d'un crédit extraordinaire pris sur les fonds non utilisés par les Archives d'Etat en 1996 et 1997, MM. Gérard Bagnoud et Pierre Flückiger purent être engagés pour achever le dépouillement de l'échantillonnage « B » et élaborer, dans l'espace d'une année, le rapport scientifique et statistique prévu sur la pratique de l'asile à la frontière genevoise, vue à travers le fonds de l'arrondissement territorial Genève. Axé essentiellement sur un fonds d'archives fort riche, mais néanmoins limité, ce rapport a par la force des choses une tournure plus technique et archivistique qu'historique.

Aujourd'hui, le dépouillement des dossiers se poursuit selon des critères différents : plusieurs étudiants et doctorants étudient systématiquement les populations de réfugiés : ainsi, un stagiaire diplômé, M. Sébastien Farré, se penche en particulier sur les dossiers d'Espagnols dans le cadre d'une thèse de doctorat sur les exilés et les émigrés espagnols en Suisse de 1936 à 1960 ; deux étudiantes préparent actuellement leur mémoire de licence, l'une sur les réfugiés allemands, l'autre sur les Polonais.

¹ Voir Glossaire en annexe.

Entre-temps, le Fonds national suisse de la Recherche scientifique ayant accordé un crédit à un projet de recherche historique, dirigé par la soussignée et par le professeur Favez, le présent mémoire a pu bénéficier de l'apport des deux assistantes de recherche engagées pour réaliser ce projet, Mmes Joëlle Droux, licenciée ès lettres et assistante à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, et Ruth Fivaz-Silbermann, également licenciée ès lettres, et « chercheuse » indépendante. Les auteurs du rapport ont notamment apprécié les ouvertures que leur ont procurées ces deux collaboratrices par leurs contacts avec diverses organisations d'entraide, chrétiennes ou juives, actives pendant la Deuxième Guerre mondiale, et par leurs recherches dans d'autres fonds d'archives.

Ceci n'est pas une contribution à l'histoire de la Shoah. D'autres s'en chargent avec une documentation beaucoup plus abondante et pertinente. C'est seulement un essai de description d'un fonds d'archives, avec l'exposé des compétences du ou des organismes qui l'ont constitué, de ce qu'il peut apporter à la recherche historique et de ses limites. De plus, il faut préciser ici que nous nous sommes limités à étudier les réfugiés civils, même si ceux-ci sont parfois difficiles à distinguer des militaires et des déserteurs.

Toutefois, le rapport intermédiaire sur les réfugiés publié par la Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre mondiale ayant paru entre-temps, il a paru opportun aux auteurs du présent rapport d'élargir quelque peu leur exposé, pour apporter des éléments de réponse aux questions que posent certains passages de ce rapport, en particulier quant à la place de Genève dans l'application de la politique d'asile voulue par le Conseil fédéral durant la guerre. C'est pourquoi les données statistiques et biographiques fournies par les fiches et les dossiers sont complétées par les premiers résultats de sondages effectués aux Archives départementales de la Haute-Savoie et aux Archives fédérales suisses.

Le présent rapport est divisé en cinq parties principales : premièrement le canton de Genève est replacé dans la situation géostratégique changeante de la Deuxième Guerre mondiale, et sont décrites les circonstances politiques et militaires qui règnent à la frontière, puis la situation économique et sociale particulière du canton durant cette période. Suit l'exposé des diverses autorités responsables de la politique d'asile avec leurs compétences et leur organisation : autorités fédérales, arrondissement territorial de l'armée avec les camps d'accueil placés sous son contrôle, autorités cantonales, relations transfrontalières. Vient ensuite la description du fonds d'archives de l'arrondissement territorial et des sources complémentaires de cette étude. La quatrième partie, chronologique, décrit l'évolution de la pratique de l'asile à la frontière genevoise, d'après les instructions successives venues des autorités fédérales, en tenant compte de l'événement qui est venu troubler le fonctionnement prévu de cette pratique : la découverte des infractions commises par un sous-officier rattaché à l'arrondissement territorial et son arrestation en octobre 1942. Enfin, des résultats statistiques fondés sur un échantillonnage de 10 pour cent des dossiers permettent d'approfondir la connaissance des réfugiés eux-mêmes et d'approcher quelque peu les critères, à vrai dire changeants dans la pratique, de l'accueil ou du renvoi des réfugiés.

On trouvera en annexe la bibliographie ainsi que la description très complète et commentée de la base de données informatique des réfugiés, avec un schéma des différents écrans de saisie.

Nous remercions ici tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche, en particulier les professeurs Jean-Claude Favez, Mauro Cerutti et André Lasserre, pour leur relecture critique, qui a certainement contribué à améliorer le présent rapport.